



# Courrier de Tourcoing

## JOURNAL REPUBLICAIN



ABONNEMENTS { 6 mois... fr. 2,50  
un an... fr. 5,00  
Départements et Etranger le port en sus

Rédaction & Administration  
52, Rue du Château, TOURCOING

INSERTIONS { Annonces : la ligne, 15 cent.  
Réclames : id., 40 cent.  
Demandes d'emploi, id., 40 cent.

### A nos Lecteurs

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis, à ceux surtout qui veulent bien nous suivre dans les études sociales et politiques que nous avons entreprises dans notre petite feuille hebdomadaire, qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain, le *Courrier de Tourcoing* agrandira son format, ce qui nous permettra de consacrer aux questions locales de Tourcoing, de Roubaix et des villes voisines, un espace plus important.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'appui que nous rencontrons de toutes parts.

Lorsqu'on nous confia la rédaction de cette petite feuille, nous avons craint un instant que nos idées ne fussent pas complètement d'accord avec la manière de voir d'une population laborieuse, qui n'attache qu'une importance relative aux doctrines des différentes Ecoles sociales.

Mais, nous ne tardâmes point à être rassurés à cet égard, car, nous n'hésitions pas à le dire, la petite feuille du début a pris une extension inattendue.

Il n'y a pas à se le dissimuler, ce qui fait défaut dans la région du Nord toute entière, c'est un organe doctrinal pouvant combattre sur tous les terrains les théories révolutionnaires, dont les Autorités sociales souffrent et se plaignent à si juste titre.

Nous avons ici des confrères qui remplissent leur mission avec un zèle des plus louables. Leurs journaux sont faits très sérieusement et leur succès est assurément mérité.

Mais, se plaçant plus spécialement au point de vue informations, il leur est impossible de donner aux questions de doctrine l'importance primordiale qu'elles méritent, à l'époque de lutte sociale que nous traversons.

De là, une lacune que nous nous efforçons de combler.

Nous n'avons ni la prétention ni la pensée d'élever une concurrence quelconque à nos excellents confrères.

Les cas de division sont déjà trop nombreux pour que nous venions à notre tour jeter un brandon de discorde dans le parti de l'ordre.

Toutefois la mission que nous aurons à remplir, sera d'autant plus utile que nos lecteurs pourront trouver dans le corps de notre journal des arguments leur permettant de combattre efficacement leurs adversaires dans les réunions publiques, dans les cercles et dans les estaminets.

Nous aurons à démasquer également tous les pontifes de village, et nous montrerons à la population le néant de leurs doctrines et

parfois même l'indignité de leurs personnes.

Notre tâche ne sera pas toujours facile; mais, avec l'appui que nous avons rencontré, non seulement à Tourcoing, mais dans d'autres villes du Département, nous estimons que notre feuille hebdomadaire contribuera dans une certaine mesure à rendre des services importants à l'ordre social, en portant la lutte sur son véritable terrain, c'est-à-dire sur le terrain des doctrines révolutionnaires.

### BULLETIN HEBDOMADAIRE

Il y a quelques jours, sur la dénonciation d'un journal de Paris, le public apprenait que sous la présidence Loubet, le marché aux décorations était aussi prospère qu'à l'époque où le gendre du président Grévy avait installé à l'Elysée un comptoir, dans lequel la Légion d'honneur était offerte au plus offrant, au plus fort enchérissseur.

Quelques naïfs ne pouvaient en croire leurs oreilles. Mais, ceux qui sont au courant de ce qui se passe dans un ministère, ceux qui y ont des tenants et des aboutissants savent comment on fabrique un chevalier de la Légion d'honneur, un officier d'Académie ou de l'Instruction Publique et même un chevalier du Mérite agricole.

Les cités industrielles de Roubaix et de Tourcoing ont été étonnées d'avoir été oubliées dans la distribution des récompenses de l'Exposition, tandis que Lyon et même des villes beaucoup moins importantes s'étaient vu attribuer des croix de la Légion d'honneur à profusion. Il faut croire qu'il y a un motif, et un motif des plus sérieux, car il n'est pas admissible que deux villes aussi importantes, dont les produits vont dans les cinq parties du monde, soient considérées par le gouvernement comme une quantité négligeable.

En admettant même que le milieu patronal ne soit pas complètement d'accord avec un Ministère, il y avait cependant un certain nombre d'industriels qui pouvaient être récompensés.

Mais, il ne pouvait être ainsi, étant donné les mœurs nouvelles implantées depuis Wilson dans les ministères.

C'est ce qu'a fait remarquer un rédacteur de la *Libre Parole*, à propos de décorations délivrées par le Ministère des Colonies, où le fils même du ministre Decrais, aurait vendu purement et simplement la Légion d'honneur.

L'affaire a été portée à la tribune par un compère du gouvernement, qui croyait les accusateurs assez naïfs pour citer publiquement les noms des créatures du ministre Decrais.

Le ministère en a été pour ses frais d'astuce et de roublardise. Comme le lui a fait remarquer fort bien M. Drumont, « un journaliste n'est pas un juge d'instruction et il ne saurait en aucun cas se substituer à une commission d'enquête. Si la Chambre désire sincèrement s'éclairer, elle n'a qu'à nommer une commission comme celle qui fonctionna il y a quelques années dans l'affaire du Panama, et qui aboutit à la découverte des chèques Thierriés et à la con-

damnation du ministre Baillout. Dans le cas où les faits ne seraient pas exacts, dans le cas où l'accusation portée par le journaliste serait calomnieuse, le devoir du Ministre mis en cause serait de le poursuivre devant la Cour d'assises, où la preuve est admise. »

C'est là précisément ce que ne veut à aucun prix le gouvernement. En appelant à la tribune le journaliste, le Ministère a pensé qu'il laisserait échapper un nom quelconque, un mot compromettant qui lui aurait permis de porter l'affaire, non pas devant le jury, mais devant le tribunal correctionnel ou des magistrats à sa dévotion lui auraient réglé son compte en cinq sec.

Le journaliste n'est pas tombé dans le traquenard, et le gouvernement est très embarrassé.

M. Decrais ne peut rester, en effet, sous l'accusation qui a été portée contre lui, car le même journal, maintient énergiquement ses affirmations et menace d'insister encore plus vivement.

Decrais va donc être obligé de marcher malgré lui; mais il ne voudrait le faire qu'avec quelque assurance de ne s'en tirer s'il est condamné, du moins avec l'espérance de la condamnation de son accusateur.

Aussi, cherche-t-on en ce moment au Ministère, un jury complaisant.

Mais le fait important n'est pas de savoir quel jury tranchera la question. L'important, c'est que l'affaire puisse être tirée au clair et que la preuve soit administrée.

Que ce soit le jury du Nord ou celui des Basses-Pyrénées, le ministre Decrais ne pourra éviter les explications.

Cette affaire des décorations passionne à juste titre l'opinion publique, car, partout, à Roubaix, à Tourcoing, et dans bien d'autres villes, on tient à se rendre compte comment il peut se faire que des farceurs, des gens n'ayant jamais rien produit, aient des brochettes fortement garnies, tandis que des hommes laborieux, ayant peiné pendant soixante ans et plus dans une usine ou dans une maison de commerce, se voient repoussés systématiquement de la liste des récompenses d'une Exposition.

Le procès Decrais promet donc d'être très intéressant, et l'on saura d'une façon exacte, quel genre d'arguments les coureurs de décorations emploient trop souvent pour convaincre les Ministres de notre République de chèquarts.

### Informations politiques

**L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE.** — Le citoyen Millerand vient enfin de déposer le fameux projet relatif à l'arbitrage obligatoire et au droit de grève, dont il avait parlé à Lens en des termes mirifiques,

On se souvient qu'à ce moment quelques naïfs s'étaient laissés prendre aux belles paroles du Ministre socialiste.

Dans son projet sur l'arbitrage, Millerand continue son système de Lens, cherchant à ménager la chèvre et le chou; mais, en définitive, il livre complètement l'industrie française au socialisme.

Waldeck-Rousseau, au moment de la discussion sur la politique générale, avait donné l'explication de ce qu'entendait le gouvernement par l'arbitrage obligatoire : « C'est bien simple. L'arbitrage sera obligatoire toutes les fois qu'une clause admettait l'arbitrage aura été inscrite au contrat de travail du consentement des deux parties. »

Le Président du Conseil voulait bien recon-

naître ce jour-là qu'il existait dans la loi Française, un contrat qu'on appelle le contrat synallagmatique.

Mais il s'était bien gardé de parler de certains articles du projet Millerand, dont l'un, l'article 4, prescrit « que dans le cahier des charges de tout marché de fournitures ou de travaux pour le compte de l'Etat, une clause stipulera l'obligation pour le soumissionnaire d'accepter pour ses chantiers et ateliers l'arbitrage tel qu'il est organisé par le projet. »

On comprend ce que cela veut dire, et la pensée de derrière la tête de Millerand.

La plupart des industries, de quelque importance, aspirent à avoir l'Etat pour client.

Aux termes du projet, elles n'y réussiront qu'en se soumettant à l'arbitrage et en sacrifiant leur liberté. C'est donc la mainmise de l'Etat, représenté par un gouvernement au sujet à caution, sur la majeure partie de l'industrie Française.

Il en sera de même pour les concessionnaires de mines.

Mais le projet Millerand aura des conséquences beaucoup plus graves au point de vue de la grève.

En effet, il prévoit le cas où les arbitres des ouvriers et ceux des patrons n'arriveraient pas à se mettre d'accord et où les tiers arbitres ne réussiraient pas à les départager.

Dans ce cas, il n'y aurait, d'après le projet, d'autre issue que la grève, et la cessation du travail serait mise aux voix.

Si elle réunissait la moitié plus un des votants et le tiers au moins des électeurs, la grève deviendrait obligatoire pour tous.

Si, au contraire, la moitié plus un des votants se déclarait contre la grève, le personnel tout entier serait tenu de continuer le travail.

Que devient, dans de telles conditions le principe de la liberté du travail ?

Le projet Millerand viole ouvertement en obligeant des ouvriers à cesser le travail, sous prétexte que la majorité plus un de leurs camarades l'aura décidé.

Et ce n'est point la restriction qu'il a introduite relativement à la décision qui pourrait être prise par les ouvriers eux-mêmes de continuer le travail, qui pourrait rassurer les industriels; car, on sait de quelle façon les syndicats s'y prennent pour gêner la liberté du travail dans une usine quelconque. Le jour où les syndicats auront décidé la grève, il y a bien des chances pour qu'au vote ils aient la majorité, malgré l'opposition de quelques ouvriers.

La liberté du travail est donc cyniquement foulée aux pieds, mettant Waldeck-Rousseau dans une posture peu honorable, puisqu'à la Chambre, il avait déclaré lui-même que « n'y aurait-il qu'un seul ouvrier pour continuer à travailler, son droit est aussi respectable que celui de tous les autres qui veulent cesser le travail. »

Mais le parti socialiste poursuit son but avec persévérance, et ce n'est pas Waldeck-Rousseau, son esclave d'aujourd'hui qui pourra s'y opposer.

La question de l'arbitrage obligatoire est d'autant plus grave qu'au moment même, où le projet Millerand était déposé, le Ministre du Commerce élaborait un décret concernant les conseils du travail; et dans ce décret, il est dit que l'on n'admettra comme électeurs dans ces conseils que les seuls syndiqués. Les non syndiqués n'auront pas droit au chapitre.

M. Rogez, député de Lille, a demandé à Millerand les raisons de cette exclusion. Le Ministre s'est borné à répondre qu'il n'avait fait qu'exécuter les instructions du Conseil supérieur du travail et des représentants des ouvriers eux-mêmes. Il a ajouté que si en Belgique les Châmbres du Travail ont éprouvé un échec relatif à ce sujet, c'est « parce qu'il n'y a pas une relation suffisante entre les Conseils du Travail et les syndicats corporatifs. »

Millerand a montré ainsi le bout de l'oreille. Son décret n'a pour but que d'arriver à supprimer purement et simplement les Conseils

